

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/414

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 09 décembre 2021

OBJET :

Ronds-points Carrefour
Market, Aldi et cimetière

Dénomination

L'an deux mille vingt-et-un, le treize-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Ernest COLLOBER pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Emiliano GARCIA pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Monsieur Julien WHYTE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absent : Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Marguerite FONT, Conseillère municipale, informe qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer, par délibération, le nom à donner aux rues, places publiques et tout autre lieu communal. Leur dénomination est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Elle précise que la dénomination attribuée à des lieux publics doit être conforme à l'intérêt public local. A ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou de quartier concerné.

Dans le cas présent, il s'agit des ronds-points Carrefour Market, Aldi et Cimetière.

Il est proposé de voter à main levée :

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 16 décembre 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Propositions pour le rond-point Carrefour Market : Rond-point des Châteaux

Propositions pour le rond-point Aldi : Rond-point de l'Ysieux

Propositions pour le rond-point du cimetière : Rond-point Morantin

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

ADOpte la dénomination des ronds-points telle que proposée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux services publics ou commerciaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain SARAGOSA
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le maire de la commune de Chaumontel